



SÉJOURS DE VACANCES POUR ADULTES DÉFICIENTS INTELLECTUELS



ALPAS

vacances adaptées



7 et 11 jours

HIVER

2023-2024



SOMMAIRE

Fiche réservation	p.15
CNLTA et conditions d'octroi de la garantie annulation	p.16
Organiser vos départs et retours	p.17
Conditions générales de vente	p.18-19

1 • Évaluez votre AUTONOMIE

Le respect du niveau d'autonomie du séjour est indispensable à la bonne réussite des vacances de la personne inscrite, mais également des autres vacanciers présents sur le séjour.

La lettre A ou B représente le niveau d'autonomie :

A : déficience légère ; **B** : déficience moyenne

Et le chiffre la mobilité :

1 : Pas de problème moteur, bon marcheur.

2 : Pas de problème moteur. Se déplace sans difficultés pour de petites promenades. Fatigable.

3 : Problèmes moteurs. Marche avec l'aide « ponctuelle » d'un tiers, d'un appareillage particulier

Bonne autonomie • A1-A2

- Personne sociable, dynamique, autonome dans les actes de la vie courante (toilette, habillement...).
- Bon marcheur ou marcheur moyen, à l'aise pour des randonnées

(1 encadrant pour 5 vacanciers)

Assez bonne autonomie • B1

- Personne ayant besoin d'un rythme modéré
- Personne à stimuler et à accompagner dans l'ensemble des actes de la vie courante (toilette, habillement, activités...)
- Bon marcheur ou marcheur moyen, fatigable

(1 encadrant pour 4 vacanciers)

Autonomie relative • B2-B3

- Personne ayant besoin d'un rythme ralenti
- Personne ayant besoin d'aide partielle dans les actes de la vie quotidienne
- Problèmes légers de mobilité mais capable de faire des petites promenades ou de monter quelques marches. Personne ayant besoin de l'aide d'un tiers ou d'un appareillage

(1 encadrant pour 3 vacanciers)

2 • Choisir son séjour

DATES	DESTINATION	AUTONOMIE	TITRE	PRIX €	PAGE
7 jours du 27/12 au 02/01	ROQUEBRUNE	A1-A2	SPA & Bien-être	1 113	6
	ROUSSET	A1-A2	Gourmandises du pays d'Aix	1 040	7
	VILLARD DE LANS	A1-A2	Chiens de traîneaux	1 113	7
	CARRO MARTIGUES	B1	Le Charme de la Méditerranée	994	8
	FAYENCE	B1	SPA & Bien-être	1 113	8
	BOURDEAUX 	B1	Les portes de Provence	994	9
	HYÈRES	B2-B3	Villa Costebelle	1 295	14
	ST MAURICE EN TRIÈVES	B2-B3	Montagne douce	1 302	14
11 jours du 23/12 au 02/01	FAYENCE	A1-A2	SPA & Bien-être	1 375	10
	PORTIRAGNES	A1-A2	Entre Mer & Canal	1 287	11
	SUZE-LA-ROUSSE	A1-A2	Ambiance Provençale	1 232	11
	PUISSERGUIER	B1	Saveurs en cuisine	1 298	12
	SAUZET 	B1	Mas Provençal en Campagne	1 287	12
	MALAUÇÈNE	B1	SPA & Bien-être	1 375	13
	ST MAURICE EN TRIÈVES	B2-B3	Montagne Douce	1 936	14

 : Nouveau

Ouverture des réservations
le 5 septembre 2023

3 • S'inscrire

- **Appelez le service Réservation de l'ALPAS au 04 76 46 50 65** à partir du 5 septembre 2023 pour vérifier la disponibilité du séjour choisi et prendre une « pré-réservation » valable 8 jours, sans engagement.
- **Envoyez la fiche de réservation et l'acompte sous huitaine.**
Afin de valider l'inscription, retournez impérativement la fiche de réservation située en page 15 de la brochure, accompagnée de votre acompte.
- **En retour, à partir de début octobre, confirmation de l'inscription par l'envoi :**
 - d'un devis et d'un contrat de vente à signer et à nous retourner.
 - d'une fiche de renseignements et d'une fiche médicale, à remplir et à nous retourner.
- **À réception, envoi d'une facture.**
À régler un mois avant le début du séjour.
- **Fin novembre 2023, envoi du carnet de voyage** comprenant les informations relatives au séjour (adresse, informations pratiques...), les rendez-vous de départ et retour, un badge, des étiquettes de bagages, une trousse nominative pour insérer un éventuel traitement médical à prendre le jour du départ.

Ne pas oublier de consulter les conditions de vente pages 18 et 19 ou sur le site Internet www.alpas.fr

Remarques importantes

L'ALPAS s'adresse à un public de personnes adultes déficientes intellectuelles. Notre projet vise à permettre le bien-être et l'épanouissement de chacun au sein d'une collectivité et dans un milieu ouvert (lieux de vacances).

Les encadrants ne sont ni éducateurs spécialisés ni paramédicaux.

Les séjours proposés dans cette brochure ne sont pas adaptés aux personnes :

- se déplaçant exclusivement en fauteuil roulant et ne pouvant se transférer seules. Les personnes circulant occasionnellement en fauteuil roulant doivent contacter l'ALPAS au préalable

pour une étude particulière de leur situation.

- nécessitant un personnel éducatif ou médical spécialisé
- qui pour vivre en collectivité, nécessite un lieu et un accompagnement spécifique et renforcé,
- dont l'épilepsie n'est pas stabilisée
- nécessitant l'intervention d'une infirmière diplômée d'Etat plus de 2 fois par jour

À défaut, la réservation peut être annulée à tout moment.

Cette démarche est garante du bien-être des participants et de la qualité de nos séjours.

Info hébergement : L'ALPAS ne propose pas de chambre individuelle (sauf indication précise), merci de vérifier si le vacancier accepte de partager sa chambre.

Informations pratiques

Des informations plus détaillées sont envoyées avec le « Carnet de voyage ».

• Carnet de Voyage

Envoi fin novembre. Il contient le trousseau, la convocation avec les lieux et horaires de prise en charge et des informations pratiques.

• Comment se rendre sur le séjour

À définir au moment de l'inscription. Voir page 15. Les départs et retours des séjours se font à Grenoble (adresse indiquée dans le carnet de voyage avec la convocation).

Le transport de Grenoble vers le lieu de séjour s'effectue avec les véhicules utilisés pendant le séjour. L'arrivée sur le lieu de séjour est en milieu/fin d'après-midi. Le retour à Grenoble se déroule dans les mêmes conditions qu'à l'aller et l'arrivée est prévue vers 17h00.

Pour les autres modes d'organisation de transport (pré et post acheminement), merci de consulter la page 17.

• Traitement médicaux et soins infirmiers

Merci de remplir avec soin la fiche médicale qui est transmise après votre inscription, concernant les soins qui nécessitent l'intervention d'une IDE.

Les traitements médicaux sont distribués par l'équipe d'encadrement selon un protocole bien défini.

Attention, il est indispensable de se munir de l'ordonnance et du traitement.

En cas de maladie pendant le séjour, nous faisons appel à un médecin local.

En cas d'impossibilité de poursuite du séjour, un rapatriement peut être organisé avec MAIF Assistance.

• Les loisirs

En dehors des séjours à thème qui incluent un programme d'activités, l'ALPAS fait figurer dans sa brochure des « idées d'activités » non-contractuelles. Il appartient aux encadrants d'élaborer avec les vacanciers un planning d'activités qui doit tenir compte des souhaits et possibilités de chacun.

• Couples

Dans la plupart des hébergements, l'accueil de couples est possible. Merci de le signaler à l'inscription pour prévoir l'installation.

• Carnet de vacances



Pendant le séjour, il est possible de remplir un « carnet de vacances » (fourni) qui permet de retracer les meilleurs moments des vacances.

• Compte rendu individuel

Sur demande, l'ALPAS propose à la fin du séjour un compte rendu individuel établi par l'équipe d'encadrement.

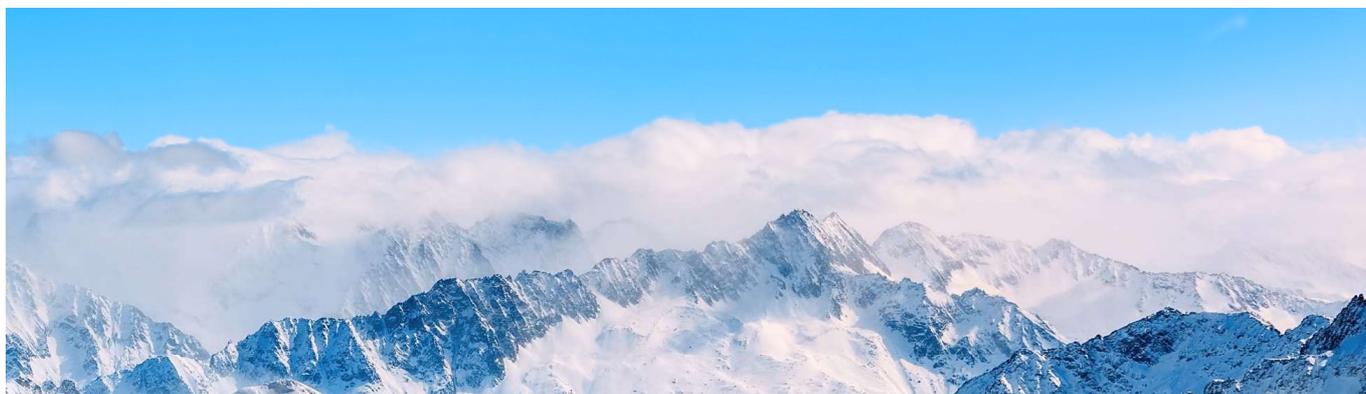
• Que se passe-t-il si je ne peux pas partir ?

Si vous avez souscrit une « Assurance annulation » et que vous répondez aux conditions d'octroi de la garantie vous serez remboursé(e) de votre séjour et des frais annexes. Dans le cas contraire, il sera appliqué des « pénalités » selon la date d'annulation. (cf. page 18 et 19).

• Aides sociales

Possibilité d'obtenir des aides sociales auprès des organismes suivants : C.C.A.S. de votre Commune, Circonscription d'action sociale dépendant du Conseil Départemental, Aide sociale de votre mutuelle, Comité d'Entreprise, C.A.F., C.P.A.M., M.D.P.H., chèque ANCV, JPA.





Atouts et valeurs

• L'expérience

Fondée en 1971, ALPAS est une Association Loi 1901 à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé de parents, de professionnels de l'éducation spécialisée et de personnes qualifiées.

• La qualité et le sérieux

L'ALPAS répond à des exigences de qualité, tant au niveau des séjours que du fonctionnement en général.
La finalité de l'ALPAS est de défendre des valeurs fondamentales d'inclusion, de bienveillance, d'empathie et de solidarité.

• La diversité

Mer et soleil, campagne, montagne, séjours à thème, l'ALPAS propose de nombreuses formules de séjours et privilégie des lieux de séjours touristiques situés dans le grand sud-est et notamment la côte Méditerranéenne.

• La convivialité

Pour le bien-être de chacun et pour favoriser l'inclusion dans les lieux de vacances, les séjours accueillent en général 12 vacanciers... Les repas sont principalement préparés par les encadrants avec l'aide volontaire des vacanciers. Ambiance familiale et chaleureuse au programme.

• La sécurité, l'organisation

L'ALPAS est composée de 4 permanents. L'équipe est en relation constante avec les séjours. L'ALPAS est sociétaire de la MAIF et bénéficie des services de MAIF Assistance en cas de besoin. Pour joindre un séjour, l'ALPAS peut communiquer sur demande les N° de téléphone portable des encadrants.



• L'encadrement de séjours

L'encadrement est assuré par des animateurs et responsables compétents et recrutés par l'ALPAS. Pour la plupart, ils reviennent chaque année. L'ALPAS sensibilise les animateurs lors de sessions organisées à Grenoble, Paris...

• Agréments

L'ALPAS bénéficie de l'agrément « Vacances Adaptées Organisées » délivré par la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. L'ALPAS est immatriculée au « Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours » et est aussi agréée par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV). L'ALPAS adhère à l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT) qui milite pour un tourisme solidaire.



Les prestations

• Comprises

- Hébergement en gîtes ou résidences de vacances
- Pré et post-acheminements depuis les villes proposées par Alpas (voir page 17)
- Pension complète (petit-déjeuner, déjeuner et dîner) du déjeuner du premier jour au déjeuner du dernier jour
- Transport de Grenoble vers le lieu de séjour
- Transports sur place
- Loisirs et activités
- Encadrement
- Blanchissage des effets personnels
- Draps fournis

• Non comprises

- Le linge de toilette
- Les dépenses personnelles et l'argent de poche
- L'adhésion annuelle
- L'assurance annulation
- Les frais médicaux et infirmiers éventuels



Noël



Nouvel an



Veille de nuit



Couple



Chambre couple indisponible



Fauteuil roulant



Sourd et malentendant



Bon marcheur



ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

SPA & BIEN-ÊTRE

Résidence de tourisme 3 étoiles située dans le Var à 15 km de la mer et de Saint-Raphaël.



A1-A2

7j

27/12
02/01

1 113 €

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



6

BONNE
AUTONOMIE

● Hébergement :

3 appartements équipés de 4 pièces comprenant chacun 3 chambres de 2 couchages, 2 SDB, 2 WC, terrasse.

● Au programme :

2 demi-journées de détente pour profiter de la piscine chauffée et du sauna ainsi que d'un massage relaxant au sein d'un institut bien-être. **Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.**

ATTENTION : Certificat médical obligatoire.

● Idées d'activités :

Visite de Roquebrune avec ses commerces, ses boutiques et ses restaurants.

Découverte de stations balnéaires avec leurs marchés et leurs fêtes de fin d'année : les Isambres, Cannes et Saint-Tropez. Balades en bord de mer.

● Transport :

De Grenoble : 400 km / 3h30 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



ROUSSET

GOURMANDISES DU PAYS D'AIX

Résidence située à seulement 15 minutes du cœur d'Aix-en-Provence et à 40 minutes de Marseille.

7j

A1-A2

(13)

6



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

27/12
02/01

1 040 €



• Hébergement :

3 appartements en duplex entièrement équipés comprenant chacun 3 chambres de 1 à 2 couchages, 1 WC, 1 SDB, terrasse.

• Sur place :

Coin bar, salle de télévision et salle de lecture à disposition.

• Idées d'activités :

Découverte des villages provençaux et du littoral pendant les fêtes de fin d'année.

Les illuminations d'Aix-en-Provence, son centre-

ville et ses ruelles provençales, ses boutiques colorées et animées. Visite d'un atelier de fabrication de santons.

Echappée à Marseille, son célèbre Vieux-Port, les commerces animés, les cafés et restaurants, le musée Mucem. Dégustation de gastronomie provençale, olives, Calissons et desserts de Noël...

• Transport :

De Grenoble : 306 km / 2h45 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).

VILLARD-DE-LANS

CHIEN DE TRAÎNEAUX

Altitude : 1 000 mètres

Grand gîte implanté à deux pas du village, accès rapide à pied aux différents commerces et activités de loisirs.

7j

A1-A2

(38)

6



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

27/12
02/01

1 113 €



• Hébergement :

Grand gîte tout équipé sur 3 niveaux, comprenant 7 chambres de 2 à 3 couchages à l'étage, 6 SDB, 5 WC, grande salle à manger, salon.

• Au programme :

Découverte de la meute, approche de l'animal, balade en cani-raquette guidé par le chien. Initiation aux chiens de traîneau. Si pas de neige, l'activité est remplacée par du cani-rando.

• Idées d'activités :

Activité en lien avec la neige : patinoire cou-

verte, promenade en raquettes, luge d'hiver...

Villard-de-Lans, ses rues piétonnes et ses illuminations, son marché de Noël, sa piscine à vagues, son bowling, son casino, son cinéma et son musée.

Animations diverses, descente au flambeau, feux d'artifice.

• Transport :

De Grenoble : 36 km / 50 minutes en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



BONNE
AUTONOMIE





ASSEZ BONNE
AUTONOMIE



CARRO-MARTIGUES

LE CHARME DE LA MÉDITERRANÉE

Résidence de tourisme familiale 3 étoiles, à 200m du port de Carro et 500m des plages, à proximité de Marseille.



27/12
02/01 **994 €**

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



6

● Hébergement :

3 maisons entièrement équipées, comprenant au total 10 chambres de 2 couchages, 6 SDB, 5 WC. Terrasse et jardin.

● A la résidence :

Pétanque, ping pong.

● Idées d'activités :

Découverte de Martigues, ses maisons colorées et ses canaux, le port de pêche de Carro, la ferme de pédagogique de Figuerolles.

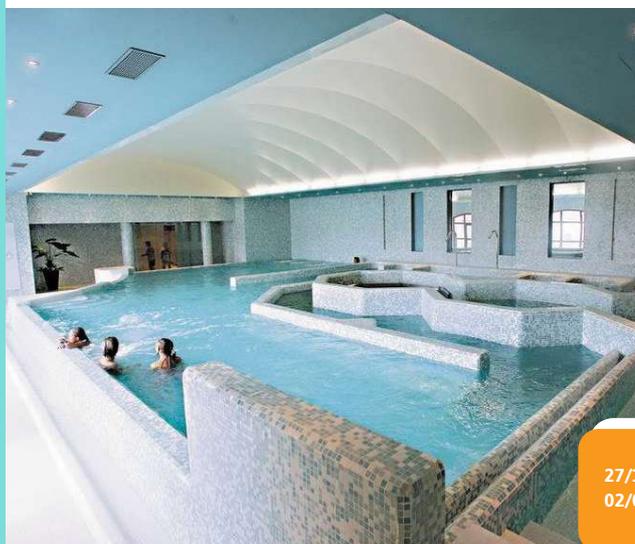
Balade en bord de mer sur les plages de sable

fin. Escapades dans les ruelles et les commerces d'Aix-en-Provence, ses marchés de Noël, le musée de Calisson, la fabrique des santons.

Visite de Marseille, son vieux port et ses lanques, restaurants, boutiques et marchés.

● Transport :

De Grenoble : 317 km / 2h50 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



FAYENCE

SPA & BIEN-ÊTRE

Résidence de tourisme située à proximité du village de Fayence dans l'arrière-pays varois sur la côte méditerranéenne.



27/12
02/01 **1 113 €**

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



6

● Hébergement :

3 maisons en duplex de 74 m², comprenant chacune 3 chambres de 2 couchages, 2 salles de bains, 3 WC.

● Au programme :

2 demi-journées de détente pour profiter de la piscine chauffée et du sauna, ainsi qu'une prestation bien-être (massage relaxant) au sein d'un institut bien-être. **Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermique.**

Attention, certificat médical obligatoire.

● Idées d'activités :

Découverte de Fayence, de Grasse et ses fabriques de parfums, Seillans village provençal typique, dégustations des spécialités provençales. Escapade et balades dans la Forêt Royale de St Paul en Forêt.

Visite des stations balnéaires avec leurs animations de fêtes de fin d'année : marchés de Noël, fêtes foraines illuminées...

● Transport :

De Grenoble : 435 km / 4h00 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



BOURDEAUX

LES PORTES DE PROVENCE

Auberge traditionnelle au cœur de la Drôme et proche de Montélimar.



27/12
02/01 **994 €**

ASSEZ BONNE
AUTONOMIE

● Hébergement :

Grand gîte confortable sur 2 niveaux accessibles par un escalier avec : grande pièce à vivre, cuisine, salon, salle à manger et 11 chambres de 2 à 3 lits avec salle de bain et WC attenants ou à proximité. 1 chambre PMR.

● Sur place :

Grand SPA privatif et libre d'accès, jeux de salon (billard, fléchettes...), écran géant pour les soirées festives.

● Idées d'activités :

Découverte du village de Bourdeaux avec ses commerces, ses restaurants et son habitat traditionnel entre Drôme Provençale et Vercors. Nombreuses visites possibles, Crest, Dieulefit, Nyons et ses huileries. Balade dans la forêt de Saoû. Marchés de producteurs et artisans locaux, fêtes traditionnelles de fin d'année. Visite du village de Grignan classé site patrimonial remarquable.

● Transport :

De Grenoble : 136 km / 1h45 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).





BONNE
AUTONOMIE



FAYENCE

SPA & BIEN-ÊTRE

Résidence de tourisme située à proximité du village provençal de Fayence dans l'arrière-pays varois et à 30 km de Saint-Raphaël sur la côte méditerranéenne.



A1-A2

11j

23/12
02/01

1 375 €

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



10

● Hébergement :

3 maisons en duplex de 74 m², comprenant chacune 3 chambres de 2 couchages, 2 SDB, 3 WC. Environnement piétonnier au cœur de la pinède.

● Au programme :

2 demi-journées de détente pour profiter de la piscine chauffée et du sauna, ainsi qu'une prestation bien-être (massage relaxant) au sein d'un institut bien-être. **Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.**

ATTENTION : Certificat médical obligatoire.

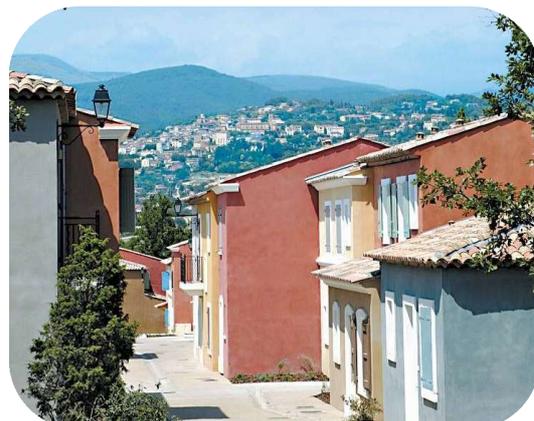
● Idées d'activités :

Découverte de Fayence, de Grasse et ses fabriques de parfums.

Visite des stations balnéaires et leurs animations des fêtes de fin d'année : marchés de Noël, fêtes foraines illuminées...

● Transport :

De Grenoble : 435 km / 4h00 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



PORTIRAGNES

ENTRE MER ET CANAL

Gîte situé entre Valras, Béziers et le Cap d'Agde en bord du Canal du Midi et à proximité de la cité médiévale de Pézenas.

11j

A1-A2



(34)

10



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

23/12
02/01

1 287 €



• Hébergement :

Villa atypique, grande pièce à vivre et grande cuisine. Au RDC 1 chambre PMR avec 3 lits et sa salle d'eau/wc adaptée. A l'étage 4 chambres de 3 lits, 2 SDB et 2 WC.

• Sur place :

Très bel extérieur arboré, grande terrasse dont une grande partie couverte avec son espace cuisine.

• Idées d'activités :

Visite de l'arrière-pays, Béziers et Pézenas avec

leurs marchés de Noël. Balade au bord du Canal du Midi et au bord de la mer.

Découverte de Montpellier et son aquarium, les cités médiévales Narbonne, Agde, Pézenas, Sète et son port, Aigues-Mortes et ses remparts. Dégustations de la gastronomie locale Moulin à Huile de Cabezac, chèvrerie et mini ferme.

• Transport :

De Grenoble : 357 km / 3h10 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).

SUZE-LA-ROUSSE

AMBIANCE PROVENÇALE

Gîtes situés entre la Drôme Provençale et le Vaucluse, à 30km d'Orange et 38 km de Montélimar.

11j

A1-A2



(26)

10



12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS

23/12
02/01

1 232 €



• Hébergement :

2 gîtes entièrement équipés sur 2 étages, comprenant au total 7 chambres de 2 à 3 couchages, 9 SDB, 9 WC, cour intérieure.

• A la résidence :

Balade dans les alentours, jeux de société, jeux musicaux, karaoké...

• Idées d'activités :

Visite des villages et châteaux de Suze-la-Rousse et de Rochegude. Découverte des villes d'Orange, de Nyons, d'Avignon, de la cité an-

tique de Vaison-la-Romaine, ses marchés provençaux et sa féerie de fin d'année...

Rencontre avec les produits du terroir (olives, nougat, fruits confits), la Maison de la Truffe, le Palais des bonbons et des nougats à Montélimar. Visite gourmande d'une chocolaterie. Festival des Noël insolites de Carpentras.

• Transport :

De Grenoble : 180 km / 2h00 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



BONNE
AUTONOMIE





ASSEZ BONNE
AUTONOMIE



12

www.alpas.fr



PUISSERGIER

SAVEURS EN CUISINE

Situé entre mer et montagne, entre le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise.



23/12
02/01 **1 298 €**

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



10

● Hébergement :

Maison de vacances conviviale avec 1 salle à manger, 1 cuisine équipée, 1 studio, 4 chambres de 2 à 3 lits, 6 WC et salles d'eau, salle d'activités et d'expression, cour aménagée.

● Au programme :

Ateliers culinaires pour réaliser de bons plats salés ou des pâtisseries. Découverte des étals du marché pour choisir et sélectionner des produits locaux. Approche des bases de la cuisine et de gestes techniques simples. Préparation d'un repas festif pour le réveillon.

● Idées d'activités :

Découverte de Puisserguier, ses commerces, ses restaurants, les marchés locaux et produits du terroir...

Visite des villages alentours, Capestang et le canal du Midi. Échappée à la cité médiévale de Carcassonne.

Escapade à Béziers (fête foraine d'hiver et bowling) et journée à Valras-Plage.

● Transport :

De Grenoble : 376 km / 3h20 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



SAUZET

MAS PROVENÇAL EN CAMPAGNE

En Drôme provençale, à proximité de Montélimar au cœur d'un grand parc privé verdoyant et arboré.



23/12
02/01 **1 287 €**

12 VACANCIERS
3 ENCADRANTS



10

● Hébergement :

Au rez-de-chaussée, un grand salon confortable avec cheminée, une cuisine de style provençal, 2 chambres de 2 couchages dont 1 dans un petit studio indépendant. À l'étage, 6 chambres de 1 à 3 couchages. 5 salles de bains et 5 WC.

● Sur place :

Ping-pong, baby-foot, billard, à disposition jeux de société, jeux musicaux, chants, danses...

● Idées d'activités :

Découverte du village perché de Montboucher

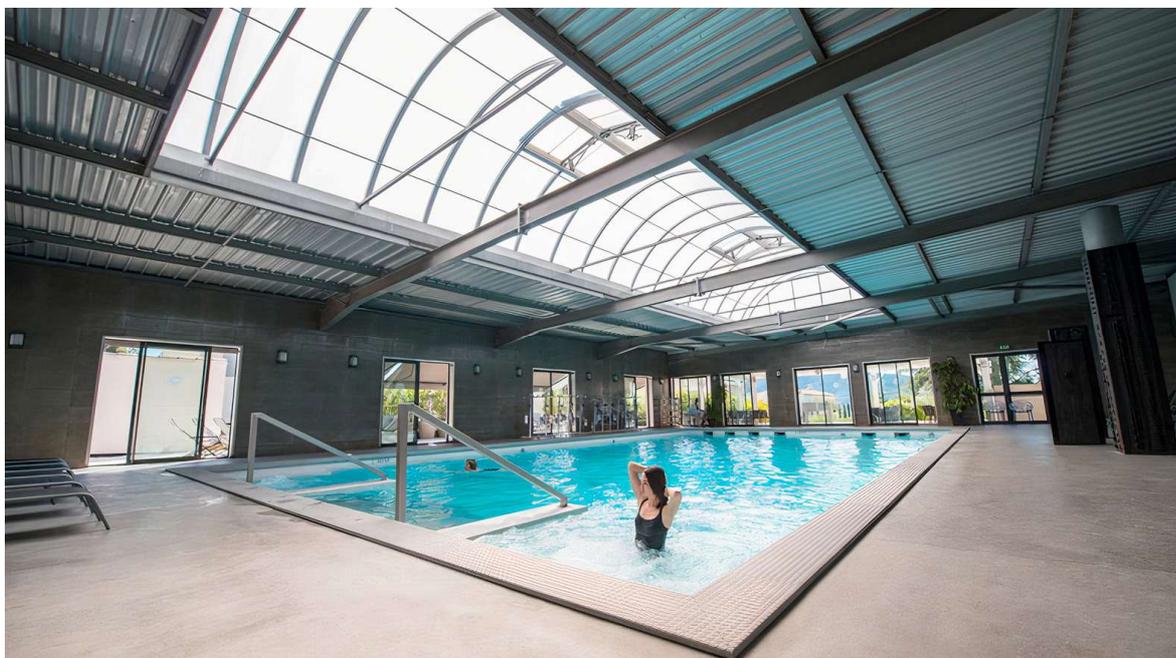
-sur-Jabron et du vieux village fortifié de Sauzet avec son dédale de ruelles.

Marchés provençaux avec leurs produits artisanaux de Provence.

Montélimar avec son nougat, ses allées provençales, ses illuminations des fêtes de fin d'année, ses commerces et ses restaurants.

● Transport :

De Grenoble : 136 km / 1h30 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



ASSEZ BONNE
AUTONOMIE



11j	B1		MALAUCÈNE SPA & BIEN-ÊTRE
10	12 VACANCIERS 3 ENCADRANTS	23/12 02/01	1 375 € Hébergement en maisons de bon confort dans un domaine résidentiel, au cœur du pays Ventoux-Provence et à 40 minutes de la ville d'Orange.

● **Hébergement :**

2 maisons de très bon confort, de plain-pied et entièrement équipées avec chacune 4 à 5 chambres de 2 à 3 couchages, 2 SDB, 2 WC, 1 cuisine équipée, une terrasse et un parc arboré sécurisé.

● **Au programme :**

2 demi-journées de détente pour profiter de la piscine chauffée et du sauna, ainsi qu'une prestation bien-être (massage relaxant) au sein d'un institut bien-être. **Séjour bien-être, il ne s'agit pas d'une cure thermale.**

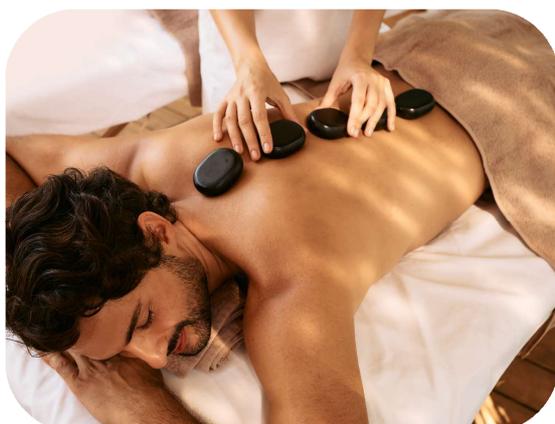
ATTENTION : Certificat médical obligatoire.

● **Idées d'activités :**

Visite d'Avignon et de Nîmes avec leurs animations de fin d'année. Découverte de la fabrique du berlingot, de la ville d'Orange et ses arènes antiques. Balades à Carpentras et au Mont Ventoux.

● **Transport :**

De Grenoble : 214 km / 2h30 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).





FAIBLE
AUTONOMIE



14

www.alpas.fr



HYÈRES

VILLA COSTEBELLE

Centre de vacances adapté PMR situé à 5 km de la Méditerranée et à 16km de Toulon dans le Var.



B2-B3

7j

27/12
02/01 1 295 €

15 VACANCIERS
5 ENCADRANTS



6

● Hébergement :

Hébergement sur 2 niveaux avec ascenseur comprenant 8 chambres de 2 à 3 couchages avec 4 SDB et 5 WC adaptés, salle d'activités.

REPAS : Restauration en pension complète de plats équilibrés et de saison, élaborée par le personnel qualifié du centre.

● Sur place :

Espaces de détente et de loisirs aussi bien en intérieur qu'en extérieur, bar sonorisé, salon télé et terrain de pétanque. Activités de loisirs et sensorielles. Animations quotidiennes propo-

sées, musique, karaoké, blind test, apéritif dînatoire, repas à thème, soirées dansantes...

● Idées d'activités :

Activités accessibles à Hyères : mini-croisières en bateau, bowling, marchés provençaux. Le centre-ville historique avec son parcours des arts, ses jardins et le parc zoologique.

● Transport :

De Grenoble : 214 km / 2h30 en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



ST-MAURICE-EN-TRIEVES

MONTAGNE DOUCE

Altitude : 870 mètres

Centre de séjours et de vacances adapté PMR dans le Trièves, au sud de l'Isère et aux portes de la Provence.



B2-B3

11j

7j

23/12
02/01 1 936 €

27/12
02/01 1 302 €

15 VACANCIERS
5 ENCADRANTS



10

6

● Hébergement :

Hébergement tout équipé, adapté et accessible PMR comprenant 12 chambres de 1 à 2 couchages, 12 SDB et 15 WC adaptés, salle d'activités.

● Sur place :

Salon avec cheminée, salle d'animation avec un cuisinier habitué aux régimes adaptés. Activités ludiques : jeux de société, jeux musicaux...

● Idées d'activités :

Approche douce des chiens nordiques sur le lieu de séjour, promenade adaptée et réalisable en fauteuil. Visite d'une ferme pédagogique.

Excursions et découverte du Trièves, du patrimoine local et de la gastronomie, marchés locaux traditionnels et féerie de Noël.

● Transport :

De Grenoble : 70 km / 50 minutes en véhicules de tourisme (minibus ou voitures).



Fiche de réservation Hiver 2023-2024

Ouverture des
RÉSERVATIONS le
05/09/23

A retourner à : ALPAS - 30 cours de la Libération – 38100 GRENOBLE
Tél. : 04 76 46 50 65 E-mail : contact@alpas.fr Site web : www.alpas.fr

M. Mme

Nom _____ Prénom _____

Âge _____ Date de naissance _____

Adresse où doivent être envoyées les informations de séjour

Etablissement Particulier

Nom _____

Personne à contacter pour la gestion de l'inscription :

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

E-mail _____

Adresse de facturation (À remplir si différentes de celle ci-dessus)

Nom et prénom _____ *si particulier*

Intitulé _____ *si établissement*

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail _____

Téléphone _____

Lieu de séjour souhaité

Rappel : le choix s'effectue en fonction du niveau d'autonomie

Séjour _____

Du _____ au _____

• Nous contacter au **04 76 46 50 65** pour vérifier la disponibilité du séjour.

• Vérifier sur le descriptif du séjour si un certificat médical **de non contre-indication** est nécessaire.

Assurance annulation 4,11 % du montant du séjour

Oui Non

Attention : **case à cocher impérativement** ; à défaut, l'assurance annulation d'un montant de 4,11 % du montant du prix du séjour sera facturée.

Couple

Je souhaite partir en couple avec :

Ci-joint votre 1^{er} règlement

Acompte de 350 €

Cotisation annuelle

350 €
+ 28 €

TOTAL 378 €

(valable du 01/10/2023 au 30/09/2024)

Vos départ et retours (cf. page 17)

CHOIX 1

Rendez-vous à Grenoble Aller (Réduction de 15€) Retour (Réduction de 15€)

CHOIX 2

Arrivée/départ en gare de Grenoble Aller (Réduction de 15€) Retour (Réduction de 15€)

CHOIX 3

Rendez-vous sur le séjour Aller (Réduction de 15€) Retour (Réduction de 15€)

CHOIX 4

Rendez-vous en gare proche du séjour Aller (Réduction de 15€) Retour (Réduction de 15€)

CHOIX 5

Pré et post acheminement (tarifs inclus dans le prix du séjour)

- Albertville Aller Retour
- Chambéry Aller Retour
- La Tour-du-Pin Aller Retour
- Seynod Aller Retour
- Valence Aller Retour
- Vienne Aller Retour
- Villeurbanne Aller Retour

* Pour d'autres villes, nous consulter.

Afin de mieux répondre à vos attentes, merci de remplir le questionnaire ci-dessous :

Un dossier plus détaillé vous sera envoyé ultérieurement

- A besoin d'un rolateur ou déambulateur Oui Non
 - D'un lit médicalisé Oui Non
 - Circule en fauteuil de confort Oui Non
 - ↳ Si oui, possède un appui plantaire Oui Non
 - Peut avoir des problèmes de comportement (fugues, difficultés d'intégration, violence, agressivité... Oui Non
- Précisions complémentaires : _____

Cas particulier : Dans ce cas nous consulter impérativement.

- Fauteuil Loué sur le séjour En votre possession
- Rolateur ou déambulateur Loué sur le séjour En votre possession

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de vente.

Date et signature :

Notre organisme de vacances adaptées adhère au CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés) et est signataire de sa Charte Qualité relative aux Vacances Adaptées Organisées.

Notre objectif commun : Offrir aux personnes handicapées une marque de qualité et valoriser le travail des partenaires adhérents qui partagent notre ambition.

Nos valeurs fondamentales : Coopération - Engagement - Laïcité - Responsabilité - Confiance en ses membres.

Le CNLTA adhère aux valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Le CNLTA travaille au quotidien à l'amélioration du secteur d'activité des vacances pour personnes en situation de handicap et collabore étroitement avec les ministères et autres services de l'Etat.

Choisir un Organisme de Vacances Adaptées membre du CNLTA, c'est un engagement sur :

- une écoute particulière sur le projet personnel du futur vacancier, ses attentes, ses préférences ;
- une majorité de séjours proposée en petits groupes, pour plus de convivialité ;
- une formation adéquate pour les animateurs-accompagnateurs de séjours adaptés et une préparation optimale des séjours ;
- des visites sur les lieux de vacances réalisées par des bénévoles pour évaluer et s'assurer de la qualité des vacances ;
- une cellule conciliation, en cas de litige sur un séjour avec l'un des adhérents du CNLTA ;
- une réglementation appliquée avec l'assurance de la validité des agréments obligatoires au fonctionnement de séjours de vacances adaptées.

Pour les vacanciers et leurs représentants le CNLTA préconise :

- une inscription sincère et objective pour que la personne soit orientée sur un séjour lui correspondant ;
- de privilégier le partenariat avec l'organisme de vacances.

Le CNLTA, un engagement quotidien au service des vacanciers !

CNLTA 41 rue du jardin public - BP 40197
79205 PARTHENAY Cedex T. : 05 49 71 01 32
www.cnlta.asso.fr - cnlta@cnlta.asso.fr

Crédits photos : 123RF, Bigstock, Istock, Pexel, Unsplash, AdobeStock, Nico Gomez, JWackenhut, Garden-city Rousset, Maria Moskvitsova, Xantana, Vacance Lagrange, Alain Coishan, Sibourgs, OTBourdeaux, Lo Rastelie, Nicole Michalou, Drôme tourisme, SPA-Ventoux-Provence, Dashkindobruï, Ross Helen, Anaé.asso, ©OTI Trieves, KajaneK, Leonidtit, Serezniy, Denis Linine, Pavel Danilyuk, DC 986, Yourapechkin

Conditions d'octroi

De la garantie en cas de souscription à l'assurance annulation

La garantie pourra être mise en œuvre dans tous les cas où l'annulation aura été justifiée par :

Le décès

- du participant lui-même, de son conjoint ou de son concubin, de ses ascendants ou descendants en ligne directe
- de la personne figurant sur le même bulletin de réservation que le participant,
- des frères, des sœurs, des beaux-frères ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant.

Une maladie médicalement constatée

ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours.

La destruction accidentelle des locaux

professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

Le licenciement économique

- du participant, de son conjoint ou de son concubin,
- du père ou de la mère ou de la personne ayant financièrement à charge le participant mineur.

Toutefois, elle ne peut s'exercer :

- pour tout fait provoqué intentionnellement par le participant,
- pour la grossesse, l'Interruption Volontaire de Grossesse, la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat,
- pour la maladie ou l'accident en cours de séjour,
- en cas de guerre civile ou étrangère,
- en cas d'irradiation provenant de transmutation de noyaux d'atome et de la radioactivité,
- pour les cataclysmes naturels à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Étendue de la garantie dans le temps

La garantie prend effet à compter de l'inscription au voyage, au séjour ou pour la location. Elle ne s'exerce pas en cours du voyage, du séjour ou de la location.

Montant de la garantie

Sont couvertes au titre du présent contrat toutes sommes versées dès l'inscription à l'organisateur ou à l'organisme de location (acompte, arrhes, dédit) dans la limite d'un plafond égal au coût du voyage, du séjour ou de la location.

Montant de la garantie

- la cotisation à l'ALPAS.
- le règlement de l'assurance annulation.

Formalité de déclaration

Le participant ou ses ayants droits sont tenus sous peine de déchéance, d'aviser dans les 10 jours suivant la survenance de l'événement, l'association sociétaire par courrier recommandé.

Tous les départs et retours des séjours Hiver 2023-2024 transitent par GRENOBLE (appelé « lieu de départ »). A titre indicatif, les départs sont prévus à 10h00, les retours à 17h00 à GRENOBLE.

Les lieux exacts de rendez-vous et horaires sont communiqués fin novembre dans le carnet de voyage.

Choix de départ et de retour

Choisissez, en fonction de votre lieu d'habitation, le départ et le retour qui vous conviennent le mieux et reportez ce choix sur la fiche de réservation (le choix peut être différent à l'aller et au retour).

Choix 1 : Départ Grenoble

Rendez-vous directement sur le lieu de départ (réduction de 15€ sur le prix du séjour) **et de retour à GRENOBLE** (réduction de 15€ sur le prix du séjour)

**Le lieu exact de départ à Grenoble sera communiqué dans le carnet de voyage.*

Choix 2 : Arrivée/Départ en gare de Grenoble

Accueil et accompagnement en gare de Grenoble

Prise en charge par le personnel de l'Alpas les jours de départ et retour. Concerne les personnes qui peuvent voyager seules en train (réduction de 15 € à l'aller et 15 € au retour sur le prix du séjour).

Choix 3 : Rendez-vous sur le séjour

Dépose ou récupération directement sur le lieu de séjour

(réduction de 15 € à l'aller, et de 15 € au retour sur le prix du séjour). Attention pour les horaires de rendez-vous, nous consulter impérativement par téléphone: 04 76 46 50 65.

Choix 4 : Rendez-vous en gare proche du séjour

Rendez-vous en gare SNCF ou gare Routière à proximité du lieu de votre séjour (réduction de 15 € à l'aller et de 15 € au retour). Attention pour les horaires de rendez-vous, nous consulter impérativement par téléphone : 04 76 46 50 65.

***Ce service s'adresse à des personnes autonomes et capables d'attendre seules en gare.*

Choix 5 : Pré/Post acheminement

Il appartient à la famille ou à l'établissement qui choisit ce service de :

- vérifier si l'état de santé de la personne est compatible avec un trajet collectif de plusieurs heures,

- vérifier si transiter par Grenoble ne rallonge pas leur temps de trajet de manière trop importante.

Trajets encadrés par des convoyeurs à raison de 1 accompagnant pour 10 personnes transportées au minimum. Pour chaque trajet, un numéro d'appel direct du responsable de convoi peut vous être communiqué les jours de voyage sur simple demande téléphonique.

Trajet vers Grenoble et retour à partir de 7 villes : (inclus dans le prix du séjour, trajets effectués principalement en bus) :

- Albertville (73)
- Chambéry (73)
- La Tour du Pin (38)
- Seynod (74)
- Valence (26)
- Vienne (38)
- Villeurbanne (69)

Cocher la ville choisie dans la fiche de réservation.

****(D'autres lieux de prise en charge peuvent être envisagés - nous consulter dès l'inscription.)*

Voyages en train : il existe un service SNCF «Accès Plus» dédié à l'accueil et l'accompagnement en gare des personnes handicapées. Renseignement et réservation : Tel. 36 35 Site internet : www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/voyager-en-toute-situation/accessibilite/services-assistance/acces-plus



ALPAS, 30 Cours de la libération à GRENOBLE – 04.76.46.50.65 – contact@alpas.fr, Association régie par la Loi de 1901, enregistrée à la Préfecture de l'Isère sous le N°0381006692 - J.O. du 17/08/1982 - immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le N°IM3810060, agrément Vacances Adaptées Organisées délivré par la Préfecture de la région Rhône-Alpes (Arrêté n.20-48 du 19 juin 2020), fonds de garantie déposé à l'UNAT (FMS/UNAT - 8 rue César Franck, 75015 Paris – fms@unat.asso.fr – 01 47 83 21 73), représenté par son Directeur, M. Jean-Philippe BONPAIX.

MODALITES DE PAIEMENT

Avec l'envoi du contrat signé, paiement d'un acompte de 350€ pour un séjour, accompagné de 28,00 € d'adhésion (1 seul chèque ou 1 seul virement)

Solde du séjour : à réception de la facture et au plus tard 1 mois avant le départ, règlement du solde du séjour, des frais annexes facturés et du montant de l'assurance annulation éventuellement souscrite.

En cas d'inscription moins de 30 jours avant le départ, l'intégralité des frais est due. Toute personne n'ayant pas réglé son solde un mois avant ou se présentant au départ d'un séjour ou voyage, ou sur le lieu de séjour sans avoir au préalable réglé son solde, se verra refusée. Dans ce cas, l'acompte et l'adhésion seront conservés par ALPAS.

Les règlements sont à adresser par chèque libellé à l'ordre de A.L.P.A.S., par virement bancaire, chèques - vacances ou mandat international à l'adresse indiquée ci-dessus. Les frais d'opérations sont à la charge de l'acheteur.

INFORMATIONS VOYAGES

En cas de voyage avec transport aérien, après l'inscription au voyage, toute modification portant sur le transport et notamment sur les noms/prénoms du voyageur est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires et/ou des pénalités dont le montant devra impérativement être versé par le voyageur, auprès d'ALPAS, par tout moyen avant le départ. Faute d'encaissement, ALPAS ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées.

En cas de voyage avec transport aérien, le vacancier doit présenter à la réservation une copie de la CNI ou d'un passeport en cours de validité pour la période du voyage. L'ALPAS ne pourrait être tenue responsable de la non-présentation d'une pièce d'identité en cours de validité au moment du voyage.

RESPONSABILITES DE L'OPERATEUR

En cas de mise en jeu de la responsabilité de L'ALPAS en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L211-17- IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de L'ALPAS sera limitée à trois fois le prix total du voyage. L'ALPAS ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des voya-

geurs.

Conformément à l'article L211-16 du Code du tourisme, L'ALPAS ne pourrait être tenue pour responsable notamment des événements suivants: retard ou impossibilité d'un participant de présenter des documents exigés en règle (que ce soit des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage), perte ou vol de ces documents et/ou des billets d'avion, circonstances imprévisibles, exceptionnelles et inévitables (telles que grèves, événements sociaux, troubles politiques, intempéries et émeutes. Mais aussi incidents techniques ou administratifs extérieurs, pannes, pertes ou vols de bagages ou autres effets personnels des voyageurs. L'assurance souscrite par l'ALPAS ne garantit pas les dommages, les vols, la perte d'effets ou d'objets personnels qui devront être assurés par leur propriétaire.

ALPAS se réserve le droit :

- de mettre en œuvre un rapatriement pour raison médicale après avis d'un médecin local. L'ALPAS informe alors le foyer ou la famille de la décision prise.
 - de mettre fin au séjour d'un participant, après en avoir informé la famille et/ou l'établissement, si son comportement venait à nuire au bon fonctionnement d'un séjour et aux bonnes relations du groupe. Les frais engagés pour le retour seront alors à la charge de la famille ou du foyer.
- Les familles et/ou établissements doivent impérativement prévoir un lieu d'accueil en cas de rapatriement. Dans le cas contraire, ALPAS se réserve le droit de faire appel aux autorités compétentes (DDCS, Gendarmerie...). ALPAS déclinera toute responsabilité en cas d'accident survenu par suite d'une transmission d'information erronée ou incomplète ou de documents – notamment médicaux – mal remplis.

MODIFICATION OU RESOLUTION DU SEJOUR DU FAIT DE L'OPERATEUR AVANT LE DEPART

Si un professionnel modifie un élément dit essentiel du contrat de voyage, avant le départ, et que le voyageur opte pour la résolution de son séjour, il a désormais le droit d'être remboursé dans un délai de 14 jours maximum. (art. L211-13)

Le professionnel conserve la possibilité d'annuler un séjour faute de participant jusqu'à 20 jours avant le départ si le séjour est supérieur à 6 jours.

En cas de résolution, l'ensemble des paiements effectués par le voyageur ou en son nom devront être remboursés, les frais de résolution appropriés déduits, dans un délai de 14 jours au plus tard après la date de

résolution du contrat (art. R211-10).

Si l'annulation a lieu :

- Plus de 60 jours avant la date du départ : 5% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 60 à 31 jours avant la date du départ : 15% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 30 à 21 jours avant la date du départ : 35% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 20 à 14 jours avant la date du départ : 50% du montant total du dossier (hors assurance)
- De 13 à 7 jours avant la date du départ : 75% du montant total du dossier (hors assurance)
- A moins de 7 jours avant la date du départ : 100% du montant total du dossier (hors assurance).

Cas particuliers, indépendamment de la date d'annulation ou de modification de contrat, les frais suivants s'ajoutent au barème ci-dessus :

Les frais fixes aériens : 100% des frais sont non remboursables en cas d'annulation ou de modification de votre plan de vol, dans ce cas le barème ci-dessus ne s'applique que sur le prix du voyage sans le vol. Les frais d'assurance et d'inscription : que vous ayez souscrit une assurance multirisques ou une assurance annulation, le montant de l'assurance et la cotisation annuelle sont dus et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

RÉVISION DU PRIX

ALPAS peut être amenée à modifier ou à substituer un lieu de séjour ou un mode de transport à un autre. Dans ce dernier cas, aucun dédommagement ne pourra être demandé.

ALPAS ne peut prévoir à la date de publication de ses tarifs les fluctuations de change, ni les hausses du coût des transports aériens, maritimes, fluviaux et terrestres, ni les fluctuations de taxes et redevances. Dans ce cas, ALPAS, et conformément à la loi, se réserve expressément la possibilité de réviser ses prix de vente, à la hausse comme à la baisse, en fonction des variations du coût des transports notamment liés au carburant, aux redevances et taxes (taxes d'aéroport, d'embarquement et de débarquement) et de celui du taux de change de la devise du pays concerné.

L'ALPAS peut se trouver dans l'obligation d'opérer ces ajustements jusqu'à 20 jours avant le départ conformément à l'article L211-12 du Code du tourisme, dès lorsqu'ils ne sont pas significatifs, sans possibilité de résolution sans frais de votre part.

La hausse tarifaire ne pourra excéder 8 % du prix total du séjour et devra concerner uniquement certains coûts.

Au-delà, le vacancier devra se voir proposer le choix entre l'acceptation de la modification du prix du séjour et la résolution sans frais.

CESSION DU CONTRAT

Tout voyageur a le droit de céder son contrat de voyage à un autre voyageur moyennant des frais raisonnables et réels, et ce minimum 7 jours avant la date de départ.

Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer ALPAS de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués. Le cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuellement occasionnés par cette cession.

MOYENS DE RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par pli recommandé dans un délai de vingt et un jours après la fin du séjour.

En cas de litige survenant dans l'exécution du présent contrat, les parties conviennent de se soumettre aux dispositions du Droit français devant les tribunaux de Grenoble.

ALPAS déclinera toute responsabilité en cas d'accident survenu par suite d'une transmission d'information erronée ou incomplète ou de documents – notamment médicaux – mal remplis. (Art.R211-6 du Code du Tourisme)

Après avoir saisi le service réclamation de l'ALPAS et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: www.mtv.travel.

DROITS ESSENTIELS PRÉVUS PAR LA DIRECTIVE (UE) 2015/2302 TRANSPOSÉE DANS LE CODE DU TOURISME :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par

exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres pres-

tations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. ALPAS a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès du FMS de l'UNAT. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (FMS/JUNAT - 8 rue César Franck, 75015 Paris – fms@unat.asso.fr – 01 47 83 21 73) des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de ALPAS.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000031632248/>

DROIT DU VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. ALPAS sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, ALPAS dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.





Consulter nos séjours sur
www.alpas.fr



ALPAS

Association Loi 1901 à but non lucratif fondée en 1971

Agrément «Vacances Adaptées Organisées» délivré par la Préfecture de la Région Rhône Alpes
Arrêté n° 20-48 du 19 juin 2020

Immatriculé au registre des Opérateurs de voyages et de séjours sous le n°IM38100060



Adhérent au Conseil
National des Loisirs et du
Tourisme Adapté CNLTA



Adhérent à l'Association de
Tourisme et de plein air

30 cours de la Libération - 38100 GRENOBLE
Tél. 04 76 46 50 65
contact@alpas.fr